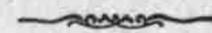




GUIPAVAS



« Le plus ancien document dans lequel il soit fait mention de cette paroisse est la *vie* de saint Tenenan (manuscrit de du Paz, portefeuille des Blancs-Manteaux). Le légendaire décrit ainsi le territoire dans lequel le Saint se construisit un ermitage, au milieu de la forêt de Guipavas, sur le versant que baigne l'Elorn : « *Erat quidem*
 « *locus incognitus, inaccessabilis hominibus, circumdatus du-*
 « *mis et arboribus quas densitas forestæ Bevozedi in cujus*
 « *medio erat, præstabat ; habebatque ex opposito, ex altera*
 « *parte Ylornoe silvam talamonis consimili vepresitate cooper-*
 « *tam.* »

« C'était un lieu inconnu, inaccessible aux hommes,
 « environné de brousses et d'arbres que dominait l'épaisse
 « forêt de *Bevoez*, dont il occupait le centre ; il était en
 « face de la forêt de Salomon située de l'autre côté de
 « l'Elorn et couverte également de haliers. »

(1) La plus grande partie de cette notice est due au consciencieux travail de M. l'abbé Le Beuz, vicaire à Guipavas.

« Dans les documents de date postérieure nous relevons les formes suivantes :

« 1282 : *Ploebevez* (D. Mor., I. 1064) ;

« 1330 : *Guichavoiez* (Longnon) ;

« 1336 : *Ploeavaz* (D. Mor., I. 1376) ;

« 1478 : Bourg de *Guichbavatz*, paroisse de *Ploeavatz* (archives de Kervasdoué).

« Le nom de *Bevoez*, *Bavoiez* est un ancien nom d'homme qui s'est conservé presque jusqu'à nos jours. Dans un acte de 1499, des archives de Kervasdoué, on trouve Jehan Beavez de Plouarzel ; en 1517, Laurens Beavas de Ploumouguer ; en 1734, Alain Pavees de Plounéour trez.

« L'abbé Moal, dans son dictionnaire, appelle Guipavas *Guic Pavas*, et relate l'opinion de certains hagiographes qui lui donnent pour patron saint Pavace, évêque du Mans. Cette identification paraît fort discutable, car on ne connaît aucune attache de ce Saint avec l'extrême Armorique » (1).

Un bref de Benoît XI, du 16 Décembre 1394, accorde des indulgences à ceux qui contribueront par leurs aumônes aux réparations de l'église Saint-Pierre de *Ploebavas*, qui menace ruine.

La paroisse se divisait en huit cordellées, savoir : Le Froutvén ; La Lande, le côté donnant sur Gouësnuou et comprenant le bourg ; l'Ellès ; Saint-Yves ; Saint-Nicolas ; Le Rellec ; Sainte-Barbe, et Camfrou. Ces trois dernières cordellées étaient ordinairement désignées sous le nom de Trétrit, et sont devenues, en grande partie, la paroisse du Relecq-Kerhuon (1869).

(1) Cette note est empruntée au travail publié par M. de la Passardière dans l'*Echo paroissial* de Brest, sur la topologie des paroisses du Léon.

L'EGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale est sous le patronage de saint Pierre et de saint Paul. Le grand pardon a lieu le dimanche qui suit la fête de ces Apôtres. Le pardon des enfants, installé par M. Morgant, se fait le troisième dimanche de Juillet.

De l'ancienne église, il reste le porche, côté Nord, et un bénitier portant la date de 1565. Le porche, écrit M. Toscer, est intéressant. Il date de 1563. Dans les voussures, on voit encore quelques anges musiciens ; dans le tympan, l'âne et le bœuf, accessoires obligés d'une Nativité disparue il n'y a pas encore très longtemps, et dont les personnages étaient posés sur une élégante corniche feuillagée, comme à Pencran.

A l'intérieur, le porche a conservé les statues en Kersanton, de grandeur naturelle, des douze Apôtres, et de Notre Seigneur Jésus-Christ.

On voyait dans l'église trois chapelles, sous le vocable de saint Jean, des Cinq Plaies, et du Rosaire ; cette dernière, accolée à l'église principale, dépendait de la seigneurie de Lossulien et Kervern. La confrérie du Rosaire fut cependant primitivement fondée en la chapelle de Notre-Dame du Run, comme il conste par l'acte suivant :

« Nous, Robert, evesque comte de Léon, permettons la confrairie du Rosaire estre érigée dans la paroisse de Guipavaz et deservie eu la chapelle de nostre Dame du Run joignant l'église parochiale dudit Guypavaz à la charge que la direction dycelle en demeurera au Recteur dudit Guypavaz, ou aultre prestre par luy commis, et que les deniers qui en proviendront seront receux et employés

par les fabricques et gouverneurs nommés et députés publiquement au prosne, suivant qu'il sera par lesdits recteur et paroissiens advisé, desquels deniers et employ d'yceulx nous sera rendu compte à l'endroit de nostre visite, sans pouvoir estre divertys ailleurs que pour l'entretien de ladite confrairie, chapelle nostre Dame, ou nécessités de ladite eglise parrochiale, et sans qu'il soit licite pendant la grande messe, prosne, sermon, ou aultre service parrochial de ladite eglise de Guipavaz faire aucun exercice de ladite confrairie en ladite chapelle nostre dame, ne rien preiudiciant aux droits et prerogatives de ladite eglise parrochiale, ni a la police et discipline de nostre diocèse. Faict en nostre ville et cité de Léon au chatteau de saint Paul soubz nostre sign, celui de nostre secretaire et nostre sceau ordinaire ce vingt sixiesme decembre mil six centz quarante quatre. Robert (1) E. de léon. Par commandant de monsieur seigneur l'illustrissime et reverendissime evesque comte de Léon

« RICHART, *secretaire.* »

Deux autres confréries avaient été érigées dans l'église Saint-Pierre :

Celle des Cinq-Plaies, qui jouissait d'une rente de 30 livres sur terres à Kerellien, en Plabennec, et la confrérie du Saint-Sacrement, pour laquelle Nouel Le Cran, prêtre de Guipavas, faisait la fondation suivante, par forme de testament, le 19 Avril 1677 :

« Dom Nouel Le Cran, prestre, reconnaissant les dons et graces qu'il a reçeus et reçoit tous les jours de Dieu par l'intercession de la benoiste Vierge Marye, de madame

(1) Mgr Robert Cupif.

sainte Anne et de toute sa cour céleste, d'avoir acquis de ses paines et travaux le peu de biens temporels dont il est maintenant pcesseur en ladite paroisse, executant les inspirations du Saint Esprit de son vivant, creignant d'estre surpris par la mort qui nous est assurée, et l'heure dicèle incertaine, a dit et déclaré, veut et ordonne pour les avoir lieu des à présent et après sa mort, à perpétuité... et faire participant aux prières ses desfunts père et mère, frères et sœurs, parans et bienfaiteurs trepassés, missieurs les prestres du clergé dudit Guipavas servant actuellement aux offices et services qui se font journellement aux églises parrochials de la prédite paroisse... à chanter et célébrer à commencer ce jour, une messe a notte sollennel à son intention et celles des dits trépassés et des vivants ses parans, à la gloire de Dieu et en l'honneur du tres saint sacrement de l'autel, sur le maistre autel de ladite eglise parrochiale dudict Guipavas tous les jeudys de chaque sepmaine de l'année et ainsi continuer tous les ans... en titre de fondation finale à jamais, et en laquelle assisteront sy bon leur semble messieurs les prestres dudict clergé pour répondre au cœur de la dite eglise parrochiale, le sieur célébrant qui chantera le dit jour de jeudy, la messe du saint sacrement pour ledit fondateur, laquelle dite messe, lesdits sieurs prestres chanteront alternativement les unes après les autres par ordre de moys en moys de chacune année au rang ou leur catalogue, et comme dict est sera ainsy continué après le dit decois à perpétuité ; pendant la célébration de la dicte messe les fabricques qui seront lors en charge de ladite confrerye du Saint Sacrement de l'autel fourniront et mettront deux cierges sur ledict grand autel et deux autres sur la tombe dudict fondateur... avant ladicte messe le sonneur de cloches de la dite tour, tous les jeudys, le matin dudict jour donne le sinal à toutes les

âmes pieuses et devotes au très Saint Sacrement, que la messe va commencer à la fin du son de cloche.

« Le célébrant, après l'*ite missa est*, tirera du tabernacle et exposera le très auguste saint sacrement sur l'autel, duquel il baillera la bénédiction aux assistants... durant que ledit celebrant ressitera l'*in principio* à la fin de la messe. A la fin de sa messe lesdits sieurs prestres y respondant, chanteront à l'intantion dudit fondateur et des âmes trépassées et de celles des vivants l'antienne du *Salve Regina* en l'honneur de la glorieuse benoiste Vierge Marye ou les autres antiennes accoustumées d'estre chantees dans l'esglize cbaque saizon de lannée et après la dite messe finye, et le dit celebrant aura quitté le chasuble, il ira accompagné dudicte clergé ses respondants chanter sur la tombe dudit fondateur le sceau des morts à son intantion et cele de ses prédécesseurs trépassés; en dotation recompance et payement duquel dict service tous les jeudys et moyennant l'anterrinance et accomplissement de ladite fondation, a affecté engagé et hyppothèqué la maison neusve par lui faist de ses propres deniers au bourg dudit Guipavas sur le plassise dudit bourg, son jardin et deux parcs de terre chaude s'entretenants ensemble, aboutissant sur le chemin qui conduit dudict bourg au manoir presbyteral, donant le dit sieur fondateur après sa mort pouvoir et commission a Ollivier le Cran fabrique du t. s. sacrement et a Ollivier le Bouguen fabrique de l'église, de toucher et recevoir les fermes etc. et ils donneront aux prestes dudit clergé la somme de 45 livres par an, pour être partagée entre eux également, comm ils le trouveront à propos, le reste à la fabrice du s. sacrement.

« Il sera payé au sonneur de cloche pour sonner la grande cloche 40 sols. Sil arrive dans la famille un prêtre, lui louer de préférence la chambre du galesta avec cabinet, s'il le désire. »

CHAPELLENIES ET FONDATIONS

Chapellenie de Goulven Le Boulch et d'Olivier Nicolas dite chapellenie de Keryvoas. Présentateurs : les héritiers, puis l'Ordinaire ; 38 livres, à charge de 32 messes basses le jeudi et le samedi ; titulaire, en 1777, M. Jezequel.

Autre chapellenie de Keryvoas, fondée par Missire Sébastien Cornec. Présentateurs : les héritiers, puis l'Ordinaire ; titulaire actuel (1777), M. Mazéas ; 15 livres ; 20 messes basses par an.

Chapellenie de Natal Cran. Les héritiers présentateurs ; 80 livres ; messe à chant chaque jeudi. Ce doit être la fondation de Missire Noël Cran, en l'honneur du Saint-Sacrement, dont nous avons parlé plus haut.

Chapellenie de Natal Corre ou Kergreach. 37 livres ; messe tous les lundis.

Chapellenie d'Yves Cran ou de Kerleuziou. 101 livres ; messe tous les mercredis et vendredis.

Chapellenie de Missire Guillaume Jestin, dite de Keriven ou du Marquez. Présentateurs : les seigneurs du Marquez ou de Keryven ; 27 livres ; deux messes par mois.

« Fondation, le 17 Avril 1667, à la fabrice de Saint-Pierre de Guipavas, par Marye Bernicot, Ollivier Kerouanton, de 6 livres tournois de rente annuelle pour célébrer tous les ans à perpétuité un office et service solennel avecq les prières et recommandations ordinaires, alumage de cierges et sonnerye de glas, etc.

« Fondation de Paul Collin, fils artus Collin, et Marie Rospars, lequel en exécuton de son testament du 19 Mai 1668, fonde un service solennel tous les ans, sur le grand hautel, le jour de la feste de l'Assomption, 15 Août, et

sous dotation et transport, etc., du Parc Souloc Didrea, terroir de Kerdouric, en Guipavas, fief du Roy.

« Fondation, le 14 May 1679, Marie Toullec, veuve de François Bretton, et Pierre Toullec, veuf de Jeanne Ségalen, d'un office solennel avec prières et recommandations, sonnerie de glas aux églises de Guipavas et nostre dame du Run, a estre célébré le 8 Septembre, pour quoy il a esté transporté à la fabrice de Guipavas, etc., Parc ar Groas, Parc ar Kerouhaut, terroir de Runavel, fief de Lossulien.

« Le 14 Mai 1680, fondation de Marie Lerrou, veuve Yvon Monot, Catherine Lerrou, veuve Goulven Le Gouez, Marguerite Lerrou, veuve Jean Le Dréau, Yvon Lerrou, d'un office solennel le jour de la feste des morts sur l'autel privilégié, et pour dotation ou transport en propriété la moitié d'une chambre, portion du jardin, courtil, aire, etc., terroir Kermeur, Kerroudaut, Guipavas, fief de Landerneau. 3 livres de rente.

« Le 15 Avril 1684, fondation de Missire Michel Kerjean, prestre, d'une messe de *requiem* a notte tous les jours de lundy de l'année, à l'issue procession au tour de l'église. Pour dotation et transport, 60 livres de rente sur hypothèque sur terre de Kernoas, en Guipavas.

« Le 12 Mai 1686, fondation de Missire Yves Corre, prestre, d'un service solennel, prières, recommandations, luminaires et sonneries de glas a estre célébré le jour de la translation de S^t Yves, 29 Octobre. Pour dotation a transporté à la fabrice de Guipavas la propriété, etc., de parc Kerguibidic, terroir du Vigeac, en Guipavas.

« Le 23 Juillet 1705, fondation de Missire Alain Le Gall p^{bre} sieur recteur de Guipavas d'un office solennel a estre célébré une fois l'an le premier dimanche après son trépas, etc. »

*
*
*

Dans l'inventaire des Archives de Nantes, nous trouvons cette mention (B. 124) :

« Accords contenant reconnaissance de deux Recteurs de Plouavaz, lesquels s'obligent envers le duc Jean V, en 1418, et envers François II, en 1478, à célébrer une messe de *Requiem* pour paiement d'une emprise de terre qu'ils ont faite. »

Les Archives départementales possèdent une pièce annulant, en 1539, une aliénation d'héritage préjudiciable à la fabrique de Guipavas, et faite par les paroissiens et leur défunt recteur, Olivier Richard. Cette pièce débute ainsi :

« François, par la grâce de Dieu, roi de France, usufruituaire du duché de Bretagne, père et légitime administrateur de nostre tres cher et tres amé fils le Dauphin Duc et propriétaire du dit duché, salut.

« Nos amez Prigent du Val S^r de Kermeur, Thomas Couëtus S^r du Soneveuf, Jehan Talcoët, Yvon Morvan, Tanguy Kerjehan, Hervé Leynou, Kenan Euven, Jehan Uvas, Yvon Uvas et Guillaume an Helyas, paroissiens de Guipavaz, nous ont fait remontrer que auparavant le 8^e jour de Décembre l'an 1538, maître Alan Tuonmelin s'était vanté avoir fait un contract avec le procureur de la fabrique et les paroissiens... Acte annulé par le Roi.

« Nantes, le 23 Avril 1539. »

« Le clocher de Saint-Pierre, qui fut détruit par la foudre le 24 Décembre 1790, était, dit-on, très élevé et d'une richesse de construction qui attirait l'attention. Sa chute occasionna la perte de belles sculptures en pierres, dont les débris se trouvent dans quelques maisons du bourg. La toiture et une partie de la maçonnerie furent détruites,

ainsi que la totalité de la tribune et des orgues. L'époque n'était pas favorable à une reconstruction, l'autorisation de le faire fut même refusée, et l'on ne tarda pas à augmenter le désastre en bouleversant les tombeaux, fouillant la terre pour y chercher du salpêtre » (Cariou, 1855) (1).

Le 22 Pluviôse an X (24 Février 1802), le Maire exposait le triste état de l'église au Préfet, et déclarait qu'il faudrait 10.000 livres pour la remettre en état.

Les vitraux furent brisés, mais l'on a conservé la description des prééminences qui s'y trouvaient.

Au-dessus du maître-autel, il y a trois vitraux (2) :

1^o Celui du milieu : a 5 soufflets ; le premier, armes de France ; le second, côté de l'Évangile, écusson *d'azur à mains appaumées d'argent* (Guengat), l'écu accolé de deux palmes et sommé d'une couronne de marquis ; le troisième, côté de l'Épître : écusson écartelé ; le premier, *d'azur à 3 mains appaumées d'argent* ; au second, *burelé d'argent et de gueules de 10 pièces* ; au troisième, *écartelé aux 1 et 4 d'argent au mouton de gueules* (de Cornouaille) ; *aux 2 et 3 d'azur fretté d'argent, et sur le tout d'argent au croissant de gueules* ; au quatrième, *d'hermine et sur le tout vairé d'or et de gueules* ; le quatrième soufflet, côté de l'Évangile, verre blanc ; le cinquième porte écusson ovale mi-parti de Cornouaille et *d'or à l'étoile de gueules*, tous lesquels écussons appartiennent à la maison de Cornouaille, qui est Lossulien ancien.

2^o Le second vitrail, côté de l'Évangile, a 5 soufflets : le premier, écusson ovale, *d'azur fretté d'argent* ; le second, *fascé d'or et d'azur*, qui est Kerjean ; le troisième, écartelé

(1) M. Cariou, auteur de plusieurs notices manuscrites, sur Guipavas, Notre-Dame du Run, Le Relecq, La Forest, Gouesnou.

(2) Procès-verbal des prééminences à l'occasion de la réédification du haut de l'église et agrandissement du chœur, en 1761 (Archives départementales).

aux 1 et 4 *patté d'argent et d'azur de 6 pièces* ; aux 2 et 3, verre blanc ; le quatrième, mi-parti de Kerjean et Kergorlay ; le cinquième, écartelé au 1^{er}, *de vair* ; au 2^e, *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses ou tourteaux de même* ; au 3^e, *d'argent à la fasce de sable* ; au 4^e, *bandé d'argent et d'azur, sur le tout d'argent à 3 fasces d'azur surmontés de 6 losanges de sable en chef*.

3^o Le troisième vitrail, côté de l'Épître, a 5 soufflets : le premier écusson, *d'azur fretté d'argent* ; le second, mi-parti *d'or au lion de gueules*, qui est Coataudon, et *d'argent à la croix ancrée allégée d'azur*, qui est Kermorvan ; le troisième, mi-parti de Coataudon et *burelé d'argent et de gueules de 10 pièces*, qui est Penfeuntanio ; le quatrième, mi-parti Coataudon et *fascé d'argent et d'azur*, qui est Kerouale ; le cinquième, mi-parti Coataudon et *d'azur au lion d'argent*.

* * *

Lettre de M. le Recteur, à Mgr de la Marche, sur l'état de la mendicité dans sa paroisse :

« MONSEIGNEUR,

« Un de mes devoirs essentiels est de secourir mes pauvres, et je leur manquerois considérablement, et à moy même, si je ne remplissois les vues bienfaisantes de notre Auguste Monarque, et si je ne me rendois à l'intention charitable de Monsieur le Contrôleur General. Dès qu'il me viendra quelque chose de sa part, je ne manqueray pas, Monseigneur, de donner des preuves sincères de ma parfaite obéissance. Je voudrois, Monseigneur, vous satisfaire sur les réponses que vous me demandez ; je vous les donne avec autant de célérité et d'exactitude qu'il m'est possible.

« 1^o Dans ma paroisse j'ay environ deux cent soixante et dix personnes a la charité, dont environ soixante mendient. Après cette 1^{re} classe, la seconde est d'environ quatre cent qui aprochent de la pauvreté et vivent. Le reste de ma paroisse est à son aise, sans être riche.

« 2^o La cherté du blé, du bois et des fermes est une cause d'indigence. Les premières denrées nécessaires a la vie enlèvent les deniers de ces pauvres malheureux. La cherté du blé et des fermes empêche le cultivateur de prendre des journaliers et domestiques a proportion de leur ouvrage. Les fermiers se secourent mutuellement pour avoir plus a vendre et moins a donner. La quantité de mendiants qui viennent dans ma paroisse a donné a plusieurs de mes paroissiens la hardiesse de mendier ou de faire mendier leurs enfants. La mortalité des dernières années est une autre cause de pauvreté. Nous avons plusieurs veuves et quantité d'orphelins. Le port de Brest qui par lui même est avantageux aux journaliers, dans le tems d'inaction nous est a charge. On s'y jette en foule dans le tems des travaux ; on congédie, surtout en hyver. Ces congédiés veulent trouver de l'ouvrage en campagne ; ils n'en trouvent pas, parcequ'on ne peut compter sur eux, et par cette raison ils mendient. S'ils avoient de l'ouvrage ils ne seroient point a charge ; le travail manque et non la volonté.

« 3^o Les vieillards seuls, les infirmes et les enfants hors d'état de travailler mendient dans ma paroisse. Les gens valides n'y demandent presque point que quand l'ouvrage manque. Environ 300 personnes y font cependant deux quêtes par an ; la 1^{re} entre Noël et le premier de l'an qu'ils appellent *Nouëllat*. C'est pour souhaiter la bonne année. La 2^o est après la récolte. Dans ce tems, il y a bien des sacs au tour ; mais point hors de la paroisse.

« 4^o On ne peut empêcher la pauvreté de l'espece de

celle de mes paroissiens. Nous aurons toujours des pauvres. Mais, pour en diminuer le nombre dans ma paroisse, quoyqu'on y travaille bien, il faudroit plus d'ouvrage. Le port de Brest soulageroit beaucoup nos quartiers si on en donnoit l'ouvrage aux pauvres et si on le refusoit aux fermiers qui peuvent vivre de leurs fermes et à des gens aisés. Les mendiants de Brest, de Lambesellec, de Landerneau et d'ailleurs, enlèvent une grande partie de la subsistance due préférablement a mes pauvres, dont le sort seroit moins dur, si les Etrangers ne nous accabloient. Quoyque cette paroisse ne soit pas opulente, elle peut entretenir ses pauvres s'ils étoient seuls.

« 5^o Dans cette paroisse nous avons huit cent livres de rente pour les petites Ecoles et pour les pauvres. Cette fondation est de M. Le Gal un de mes prédécesseurs. Il y a dans les chapelles huit Ecoles par jour. 4 pour les garçons et 4 pour les filles. Ce qui coute 281 livres par an. Nous avons aussy une sage femme pour les pauvres et autres payée a 150 livres. Les reparations des maisons de la fondation coutent souvent beaucoup et diminuent la distribution qui se fait tous les ans environ le mois de Juillet. Cette distribution monte ordinairement a 320 livres. M. le Recteur est chargé par le fondateur de regler et regle la distribution qui est faite par les delibérants chacun dans son quartier pendant l'année. On donne aussy aux infirmes et aux malades de quoy a les soulager. M. le Recteur et M^{rs} les Confesseurs font les avances et l'économe (si on demande le déboursé) en fait raison, et ne donne jamais rien sans l'agrément de M^r le Recteur. Cet Econome qui est changé tous les ans rend compte tres exactement. C'est le second marguillier.

« 6^o Je souhaite que cette administration plaise a Votre Grandeur. Le gouemon est peu de chose dans cette paroisse. On n'en coupe que dans la riviere de Landerneau

et un peu dans la rade de Brest. Je n'ay pas entendu parler d'accidents arrivés à cette coupe, qui en plusieurs endroits du diocèse est tres dangereuse. »

LES BIENS DES PAUVRES

Il y avait à Guipavas des biens connus sous le nom de « biens des pauvres », montant au revenu annuel de 1.350 livres. Sur le produit, on payait une sage-femme, six maîtres et maîtresses d'école ; du surplus, la fabrique faisait une distribution solennelle aux pauvres.

Ces biens furent vendus et rapportèrent 24 francs effectifs.

Il y avait, en plus, cinq maisonnettes qu'Etienne Bernard avait construites, à l'aide de quêtes et de charrois fournis par des habitants de la paroisse, pour y ramasser des miséreux. Elles furent mises en vente (à la Révolution).

Le Conseil municipal s'opposa à la vente de ces maisonnettes : « Ce serait une injustice criante, dit-il au Préfet, que de les vendre : elles rapporteraient quelques deux ou trois cents francs, et l'acquéreur, au lieu d'y mettre des pauvres, préférera y installer des gens en état de payer ; ce serait peut-être exposer la commune à être le réceptacle d'une foule de mauvais sujets ».

Il demanda, plus tard, le remplacement des biens vendus : il réussit dans sa double démarche.

CHAPELLES

1^o Notre-Dame du Run.

C'est un assez vaste édifice du xv^e siècle, ayant sur sa façade Sud des fenêtres à deux baies, tandis que le mur

Nord est percé de baies étroites subtrilobées. Le clocher est fort intéressant pour son beffroi en Kersanton, ayant deux ouvertures pour cloches à l'étage inférieur, et une seulement au niveau supérieur, avec colonnes rondes et pinacles de même forme ; accolades et moulures originales.

A l'intérieur, cinq travées séparent la nef des bas-côtés, les colonnes sont rondes, sans chapiteaux. Au fond de l'abside, terminée par un mur droit, est une belle fenêtre flamboyante, à cinq baies.

Les vieilles statues en vénération sont celles de :

Notre-Dame du Run, portant couronne et sceptre, ayant sur le bras l'Enfant-Jésus tenant le globe du monde surmonté d'une croix ;

Saint Pierre, en chasuble antique, avec tiare, croix double et clefs ;

Saint Gouesnou ;

Sainte Barbe ;

Christ en croix, entre la Sainte Vierge et saint Jean.

D'après le docteur Corre et M. Jourdan de la Passardière, une statue, portant la désignation de saint Maudet, serait plutôt un saint Ké.

Voici ce que rapporte M. Cariou, en 1859, sur les origines de cette chapelle (1) :

« Suivant une tradition qui s'efface chaque jour de la mémoire des habitans, ce fut en ce lieu que fut érigé le premier temple chrétien à Guipavas, dans le vii^e siècle, par saint Thudon, père de saint Gouesnou, pour combattre le culte payen dont ce lieu était le théâtre. Il y existait une fontaine attirant grand nombre de dévots qui y faisaient de peu décentes ablutions. Saint Thudon y construisit une chapelle qu'il dédia à la Vierge.

(1) Notice manuscrite sur Guipavas, N.-D. du Run et Le Relecq.

« Le Christianisme ayant fait des progrès, cette chapelle devint un lieu de pèlerinage pour les convertis qui, cependant, n'en continuaient pas moins leur culte pour la fontaine, mais non pour la chapelle, qui finit par s'écrouler. Cette négligence attira une punition sévère infligée par la Patronne offensée. La fontaine devint tout à coup torrent dévastateur, en raison de la pente naturelle du terrain du Nord au Sud ; la partie déclive fut promptement submergée. L'on songea alors à implorer la miséricorde de Notre-Dame, et on obtint la cessation de l'écoulement par le vœu de rétablir la chapelle. Comme l'on s'était rendu près de la fontaine pour faire cette promesse, on suivit processionnellement le retrait des eaux jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui l'église Saint-Pierre, dont l'emplacement fut bientôt découvert ; on en fit trois fois le tour en priant, et on retourna vers la chapelle de Notre-Dame du Run, qui fut reconstruite.

« Le souvenir de l'inondation est conservé par des pratiques de dévotion, soit particulières, soit générales, qui s'observent chaque année. Le 3 Mai, on fait isolément neuf fois le tour des églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre, le rosaire à la main, en commençant par celle de Saint-Pierre ; en passant devant la porte occidentale, on s'arrête un moment pour y faire une prière à genoux ; ces stations terminées, on se réunit à l'église paroissiale pour en sortir processionnellement avec le clergé, pour se rendre à la chapelle de Notre-Dame du Run où, après en avoir fait trois fois le tour, on y rentre pour y assister à la messe. On revient ensuite à l'église paroissiale, dont on fait également trois fois le tour, avant d'y pénétrer, puis on y donne la bénédiction de la vraie Croix, mais depuis 1824 seulement, époque où cette relique fut donnée par un prêtre de la paroisse ; autrefois, on donnait la bénédiction du Saint-Sacrement.

« Il y a quarante ans (l'auteur écrit en 1859), cette procession s'accomplissait les pieds nus, même par les prêtres, qui ont été les premiers à s'en dispenser ; ils ont été promptement imités par le plus grand nombre, mais quelques vieillards ont tenu pendant longtemps à l'ancien usage. Le Pardon, dit le grand Pardon, qui a lieu le premier dimanche de Mai, était encore désigné, il y a une trentaine d'années, sous le nom de *Pardon de la délivrance des eaux*.

« En accomplissement du vœu, la chapelle de Notre-Dame fut reconstruite en laissant la fontaine en dehors ; mais lors de la reconstruction actuelle, cette fontaine fut comprise dans l'enceinte et existe, dit-on, sous le maître-autel. On a prétendu qu'on avait conservé une issue pour la fréquenter et que, plus tard, cette communication fut interdite pour mettre un terme aux superstitions dont elle était l'objet. Une fouille récente (Cariou, 1856,) n'a pu faire découvrir l'issue. Un moyen très simple et fort peu coûteux a été proposé pour s'assurer de l'existence de la fontaine sous l'autel ; il paraît qu'on ne l'a pas compris, car on ne l'a pas adopté. »

M. Caër, curé de Guipavas, écrivait en 1856, dans le même sens :

« Il paraît à peu près certain qu'il existe une fontaine sous la chapelle de Notre-Dame du Run ; elle doit être sous le maître-autel. Ce serait elle qui aurait motivé l'érection du premier édifice dédié à la Vierge, pour détruire le culte superstitieux dont elle était l'objet. On ne put y parvenir, malgré les progrès du Christianisme, et comme on s'y livrait encore, après la construction de l'édifice actuel, à des ablutions indécentes, on en condamna l'entrée qui se trouvait dans l'intérieur de la chapelle. Les regrets de cette privation ont duré longtemps, il en reste même

encore, particulièrement chez les vieillards, persuadés qu'ils sont, qu'elle avait des propriétés miraculeuses. »

M. Cariou a vu sur la chapelle de Notre-Dame du Run la date de 1505, qui doit être celle de son achèvement, car la construction en était commencée dès avant 1487, comme on peut s'en convaincre par l'analyse de l'acte prônal suivant (Archives départementales) qui nous donne l'octroi d'une tombe par les notables de Guipavas :

« Comme les paroessiens de Ploevatz ayent naguères, en l'honneur de la benoïste Vierge Marie commenczé a édifier et eslever la chapelle d'icelle Notre Dame vulgairement dite la Notre Dame du Run, sachent touz que par notre court de Brest présent en droit établi Jean Le Billant, Yves le Pennengars, Yves Cadudal, Olivier Rezou, Hervé Lorans, Guillaume an Helias, Derrien Guezeneuc, Guillaume Cozian, Yvon et Hervé Porchel, Hervé Denyou, paroissiens manantz et habitanz d'icelle paroesse et la plus saine et maire partie d'icelle estant à ce jour de dimanche (10 Mars 1487) en congrégation de peuple au prône de la grande messe... intervenant Guillaume Kerdelec et Yvon Kerjehan au nom et comme procureurs de la fabrique d'un commun assente d'une part, et Hervé Tanguy au nom et comme procureur pour Guihar, son fils aîné et son principal héritier noble présomptif de l'autre... »

Les paroissiens octroient au dit Guihard, en la personne de son procureur, une *voute* que le dit Guihard fera édifier avec vitre ; on pourra mettre ses écussons, parce qu'il donnera pour ce 10 sols de rente.

M. Cariou nous dit que les familles de Lossuliou, de Coataudon, de Chaussec, de Froutven, des Kergorlais avaient des prééminences dans cette chapelle. Cette dernière « possédait une tombe élevée du côté de l'Épître du

maître-autel, avec ses armoieries, *vairé d'or et de gueules* dans la maîtresse vitre ».

M. Caër nous donne la description d'un tableau détruit en 1824. Il avait deux mètres de haut sur un mètre et demi de large, et représentait, « sur le premier plan, deux personnages homme et femme, en costume de Cour des plus riches, agenouillés et priant la Sainte Vierge rayonnante de gloire placée au dernier plan. Le manteau de la femme, couvert de fleurs de lys et d'hermines, était soutenu par deux suivantes placées sur le côté droit ; à gauche, près de l'homme, on voyait deux suivants en riche costume. On a prétendu que les principaux personnages étaient Louis XII et la duchesse Anne. Rien ne fait connaître qu'ils soient venus ici en pèlerinage. Ce tableau, qui n'était pas, dit-on, sans mérite artistique, avait été soustrait au vandalisme révolutionnaire, et replacé dans la chapelle ; mais mal soigné, il avait beaucoup souffert, ses couleurs étaient ternies et le restaurateur de la chapelle, en 1824, par irréflexion le mit au rebut ; il est totalement détruit (1856). »

Le 16 Août 1612, fondation de la chapellenie de Jean Le Normand ; trois messes par semaine, à l'autel Saint-Jean.

Le 20 Février 1615, Guillaume Legubear, S^r de Kerlaouënan, et consorts, héritiers de damoiselle Françoise Le Gac, dame de Kerlaouënan, fait fondation de 10 sols de rente à l'église de Notre-Dame du Run.

Le 3 Août 1626, Guillaume Jestin, prêtre de Guipavas, fondait une chapellenie en l'église de Notre-Dame du Run. En 1648, étant vacante par la mort du dernier titulaire, Olivier Le Leyer, prêtre, elle est donnée à Christophe Bernicot, prêtre de Plouavaz, sur la présentation de Vincent de Kerjehan, S^r du dit lieu et de Kerhuon.

M. Le Beuz nous rapporte ce que devint, pendant la Révolution, la chapelle de Notre-Dame du Run, d'après les délibérations de la Municipalité :

Pendant la Révolution, la chapelle de Notre-Dame du Run sert de corps de garde. Le 4 Germinal an V, le commandant du détachement demande au Conseil municipal « un corps de garde plus sain que l'église, car l'église dite Notre-Dame du Run est presque entièrement en ruine, n'ayant point de vitrages aux fenêtres, la couverture ajourée, les portes en mauvais état. Les militaires y souffrent beaucoup du froid, de l'humidité, et particulièrement la nuit. »

Le Conseil résiste à la vente de la chapelle.

« Nous n'avons encore réclamé que contre l'aliénation du placître ; mais nous croyons devoir le faire aujourd'hui contre la chapelle même et le cimetière qui l'entoure, parce que si, comme on en a le projet depuis longtemps, et l'intérêt public l'exige, on transfère la foire de Saint-Divy à Guipavas, le placître, dans l'état actuel, sera absolument insuffisant pour y tenir la foire, et qu'il faudrait, en conséquence, y ajouter le terrain de cette chapelle, qui rendrait la place parfaitement régulière et tout à fait commode.

« Nous croyons devoir aussi vous prévenir qu'avant d'aliéner la portion en face de la chapelle qui se trouve en avant du corps de garde établi pour le télégraphe, il serait nécessaire de consulter la marine, car cet établissement doit être incessamment mis en activité, et, puisqu'on y a fait abattre les arbres qui s'y trouvaient pour le démasquer, l'acquéreur ne pourrait y bâtir et, dans ce cas, il réclamerait des indemnités qui coûteraient quatre fois plus peut-être à la République qu'elle n'aurait retiré et de la chapelle et du terrain...

« Par réflexion ultérieure, nous vous demandons cette chapelle pour, avec les démolitions, y bâtir une maison commune ; nous sommes à la veille d'être délogés, et l'administration ne sait encore où elle pourra se retirer, ni placer un corps de garde, vu que la Marine va reprendre la maison du télégraphe que nous venons de faire achever et qui n'avait que quatre murs en mauvais état.

« 3 Germinal an VI. » (Cahier des délibérations.)

En 1805, M. Picrel, curé, s'occupa d'y faire de grandes réparations. Le corps politique nomma des commissaires pour recueillir dans toute la paroisse des souscriptions volontaires, afin de contribuer aux réparations « de l'antique et dévote chapelle de Notre-Dame du Run ».

2^o Notre-Dame du Relec.

M. Cariou nous dit que cette chapelle fut fondée par Guillaume de Cornouaille, à son retour de la croisade (1096-1145), dans sa propriété de Lossulien. « Il y fut fondé une chapellenie d'un revenu de 66 livres (équivalant à 792 francs de nos jours), à charge de 90 messes basses par an. Ces renseignements sont puisés dans un titre de 1670 qui indique que la fondation a eu lieu au XII^e siècle. »

Lossulien passa par alliances aux mains des Kerguern, Guengat et du Poulpry. En 1727, cette terre était possédée par Messire Michel-Corentin de Fleury, sieur de Lossulien, qui s'opposa aux prétentions de Louis-Gabriel-Michel, sieur du Deffais, recteur de Guipavas, qui se qualifiait également recteur du Relec et prétendait avoir des droits sur cette chapelle ainsi que sur celles de Sainte-

Barbe et Saint-Laurent et Camfrout, que les seigneurs de Lossulien avaient fait bâtir pour leur commodité et celle de leurs vassaux.

Dans un factum (H. 187) il se plaint particulièrement que le Recteur « ait changé l'ordre de la procession du 15 Août, qui allait de Saint-Pierre à Notre-Dame du Run, pour se rendre à Notre-Dame du Relec; qu'il a obtenu un bref d'indulgence pour la chapelle du Relecq et a suggéré (dans sa supplique) qu'elle était publique et fréquentée par un grand nombre de pèlerins. Il s'est saisi des clefs de la chapelle et empêcha les ouvriers du S^r de Lossulien de changer ses bancs dans la chapelle, sous menace de coups de bâton, et fit enfin défense à un peintre de peindre la litre funèbre dudit Seigneur.

« On dit qu'un prêtre de la paroisse fit bâtir la croix de pierre qui est à quatre pas de la porte de la chapelle, que cela se voit par quelques lettres de l'alphabet distantes l'une de l'autre au pied de la croix; mais aux pieds du Christ, on voit, depuis deux cents ans, les armes de Jacques de Guengat et de Madame de Poulpry, sa femme, un écu chargé de trois mains et un rencontre de cerf. »

A ces allégations, le général répondit (1) :

Raisons mises en avant par l'avocat du général de Guipavas pour défendre les droits de la fabrique sur les chapelles du Rellec, Sainte-Barbe et Saint-Laurent contre le sieur de Lossulien :

1^o Une croix distante de quatre pas de la chapelle du Rellec a été faite non pas par le seigneur de Lossulien, mais par missire Le Billant, prêtre, en 1622. — Cette croix existe toujours.

2^o Ce prêtre fit une fondation, à la même époque, à la

(1) Analyse de la réponse du général par M. Le Beuz.

chapelle du Rellec, et cette fondation est desservie encore aujourd'hui. — C'est-à-dire au moins en 1722.

3^o Les anciens calices de ces trois chapelles portent des noms ou des dates qui ne sont point du fait du seigneur de Lossulien. Pour celui de Saint-Laurent il y est écrit, « en écriture bien antique », qu'il a été donné par un nommé Gourvézent. Il y en a deux autres dans la chapelle de Sainte-Barbe, faits en l'année 1663, et sur un d'entre eux, il est écrit qu'il a été fait sur l'ordre de Claude Le Bris, alors marguillier de Sainte-Barbe.

4^o La procession solennelle faite tous les ans, à l'église de Sainte-Barbe, par les paroissiens de Saint-Goueznou, le lundi de la Pentecôte.

Conclusion. Nous reconnaissons au seigneur de Lossulien le droit de prééminence, même de fondateur sur ces chapelles, mais le droit de propriété prohibitive, non.

« A proximité du manoir de Lossulien est une autre chapelle, dédiée à Notre-Dame, dépendante et à la présentation de l'abbaye de Daoulas, possédée actuellement par le sieur de Kerbiquet, chanoine de la dite abbaye. — Pourquoi le sieur de Lossulien ne cherche pas à s'emparer de cette chapelle, plus proche de son manoir que celle de Saint-Laurent ? Il y aurait peut-être pensé s'il avait cru trouver aussi peu de résistance du côté des Jésuites du séminaire royal de la marine de Brest, auquel la dite abbaye de Daoulas a été réunie... »

La chapelle du Rellec tombait de vétusté. Elle fut reconstruite du temps de M. Le Roux, chanoine de Léon et curé de Guipavas, de 1740 à 1741, peut-être ne fut-elle achevée qu'au commencement de 1742.

Toutes les dépenses faites par Jean Le Roux, marguillier de Notre-Dame du Rellec, du 15 Août 1739 au mois de Septembre 1742, sont employées à la reconstruction de la chapelle, qui coûta 7.967 livres 7 sols. Les ressources

pour cette reconstruction furent fournies : par le Trésor, 3.032 livres 16 sols ; par le seigneur de Lossulien, 1.500 livres ; par la vente des débris de l'ancienne chapelle, et surtout par les offrandes des fidèles, plus généreux que jamais durant ces années.

A partir du 15 Août 1742, la messe, le jour du pardon, est chantée à l'intention du seigneur de Lossulien, et le marguillier pour cette messe donnait au prêtre un honoraire de 15 sols.

En 1746, la foudre tombe sur le clocher, l'abat et défonce la toiture. Quélenec, maçon, reçoit 22 livres pour refaire le clocher.

Le Goff, de Brest, fait le retable en 1747, et reçoit pour son travail 1.072 livres. Callac fait une statue en pierre pour la fontaine qui fut refaite à l'occasion de la reconstruction de la chapelle. Mesivin reçoit 415 livres pour peindre le retable (1750).

Cette année, on refond la cloche (274 livres 2 sols 6 deniers), puis on en achète une autre plus petite.

Pour le pain chant, le marguillier paie au bedeau : en 1735, 1 livre 10 sols ; en 1739, 3 livres ; en 1742, 6 livres.

La chapelle du Rellec était de forme rectangulaire ; M. L'Hostis, en 1863, l'agrandit en y faisant faire deux bras de croix.

Le 7 Janvier 1869, un décret impérial érigea en succursale la section de Guipavas dite Relecq-Kerhuon.

3^o Sainte-Barbe.

« Cette chapelle, qui a donné son nom à une partie de l'ancien terroir de Lannaërec, fut construite primitivement en bois, dans le xv^e siècle, par les soins de la famille Taillart de Keraret, de Coatanguy. On peut croire que les

Gourio du Refuge, qui habitaient le manoir de Lannaërec, ont contribué à cette édification et particulièrement à la reconstruction en pierres, vers la fin du xviii^e siècle, par les soins de leurs héritiers, les Rosily. Les seigneurs de Lossulien y avaient droit seigneurial et possédaient auprès de la chapelle une cave pour distribution de vin le jour du pardon. Cette chapelle était bien dotée et avait un fabrique spécialement désigné pour la gouverner.

« Le pardon y avait lieu le lundi de la Pentecôte, avant la Révolution. On y disait seulement deux messes basses et, l'après-midi, le clergé de la paroisse s'y rendait croix et bannières dans des étuis, d'où on les sortait, à la croix Penastreat. Des officiers et détachements de la Marine y étaient réunis, tambours et musique en tête, et la jonction de la procession de Gouesnou étant faite, on se rendait à la chapelle pour y chanter les vêpres, à l'issue desquelles la Marine donnait un goûter au clergé, au manoir de Lannaërec. » (*Cariou.*)

En 1642, Jean Kerouanton (fabrique) donna 33 livres à Guillaume Guéguen par commandement du Sr de Guéngat, pour peindre les images de la chapelle de Sainte-Barbe, et pour sculpter sur les bancs les armes des seigneurs de Lossulien et du Cludou (H. 187).

4^o Camfrou.

Prieuré, au passage de Treisquinet, dépendant de l'abbaye de Daoulas, appelé « hôpital de Treisquinet » dans l'acte de fondation de l'abbaye, vers 1180.

L'abbaye présentait à ce prieuré les titulaires, qui furent longtemps des chanoines de l'abbaye. Au xviii^e siècle, les seigneurs de Lossulien usurpèrent ce droit de présentation.

Voici quelques noms des prieurs :

- 1485. Christophe Kersulguen.
- 1543. Guénolé Keroulas.
- 1557. Charles de Kergoet, décédé.
- 1557. Hervé Cann.
- 1577. Hervé Rodellec.
- 1598. François Rodellec.
- 1625. Tanguy Jouan.
- 1703-1725. François Garnier.
- 1725. Jean Guillou.
- 1743. Pierre Boulic, décédé.
- 1743. Jean-Marie Golias.
- 1754. Grégoire Ansquer, clerc de Quimper, décédé.
- 1754-1756. Noël Auffret, chanoine de Daoulas.
- 1756-1763. Hervé Lélias.
- 1763. François Cazuc.
- 1772. Mathurin Antheuil.

5^o Saint-Laurent.

Chapelle près du manoir de Camfrout. Un acte de 1507 en fait mention comme appartenant à Jacques de Guengat, S^r de Lossulien.

6^o Saint-Nicolas (1).

Cette chapelle, située à quelques centaines de mètres de l'anse du même nom, mesure 15 mètres de long sur 5 m. 60 c. de large. Ses façades, à l'exception de celle qui donne sur le Nord, sont en pierres de taille, dont le grain

(1) M. Le Beuz.

est ordinairement très fin. Le pignon Ouest, surmonté d'un modeste clocher, est percé d'une porte à plein cintre de 2 mètres de haut sur 1 m. 20 c. de large. Au-dessus de la porte se voient deux écussons dont les armoiries sont détériorées. La façade Sud a quatre ouvertures : deux fenêtres rectangulaires semblables à celles d'une maison de ferme ; une sorte de meurtrière, dont le linteau forme un arc infléchi, puis une porte à plein cintre de mêmes dimensions que celle du pignon.

Au chevet de la chapelle, deux contreforts et une jolie fenêtre ogivale du style flamboyant et de mêmes dimensions que les portes.

A cinq pas de là, était la fontaine de Saint-Nicolas. Elle a disparu. On en a creusé une autre un peu plus loin.

A l'intérieur, un lambris en bois, de forme ogivale ; une table d'autel et une balustrade en bois, bien modestes. Au-dessus de l'autel se trouvait une statuette de la Sainte Vierge ; du côté de l'Evangile, la statue de saint Nicolas, portant crosse et mitre ; du côté de l'Épître, saint Léon, également avec crosse et mitre ; du même côté, saint Méar, avec crosse et mitre ; une statue en pierre, et saint Isidore. En face, le Christ en croix et saint Joseph ou saint Jean.

Au Midi de la chapelle, une croix, dont il ne reste que le soubassement formant trois degrés, une colonne debout portant à son sommet un Christ dont les bras ont disparu, et une statue de la Sainte Vierge ayant l'Enfant Jésus sur son bras droit. Sur un des degrés, on lit : 1564.

Autrefois, on allait à cette chapelle, une fois l'an, en procession.

En 1802, on y ouvrit une école.

« Ce jour, 24 Brumaire an XI, sur l'attestation qui nous a été donnée par les citoyens Gabriel Mével et François Hallégouet, tous deux cultivateurs domiciliés de cette

commune, que le citoyen Ambroise Deshayé, ancien préposé des douanes de Camfrout, qui se propose d'ouvrir une petite école pour l'instruction de la jeunesse dans la chapelle de Saint-Nicolas, a les talents nécessaires, et qu'il est connu pour avoir une conduite exempte de reproches, nous l'autorisons à ouvrir cette école. »

7^o Saint-Yves.

Cette chapelle, sous le patronage de Saint-Yves, a été construite en 1892, par M. Jestin, entrepreneur à Guipavas, sous la direction de M. Morgant, curé.

On y dit la messe tous les dimanches et les fêtes gardées, à l'exception des jours de Noël et de Pâques.

Tout à côté, se voient encore les fondements de l'ancienne chapelle, entièrement faite de pierres de taille, et dont la porte sert de porte d'entrée à la maison de ferme de Keroudaut, tandis que la pierre d'autel, très longue, y sert de pierre de foyer. Quelques statues en pierre, venues de cette chapelle, ornent les abords d'un puits, à Kergallet.

L'ancienne chapelle de Saint-Yves appartenait à la famille de Keroudaut ; mais le corps politique y nommait des marguilliers, y percevait les offrandes.

On y disait des messes. On y allait une fois l'an, du bourg, en procession.

8^o Frouven.

Cette chapelle existe encore. C'est une petite salle, basse. Les statues des saints en ont été retirées. On n'y dit plus la messe depuis quelques années, mais les habitants du village y viennent faire le Mois de Marie.

Le 27 Mai 1783, le Recteur de Guipavas y bénissait une cloche, *Marie-Eléonore*, donnée par la famille de Coataudon, et dont furent parrain et marraine, le S^r de Coataudon, chef de nom et d'armes, chevalier de Saint-Louis, et Eléonore-Yvonne Cole, dame Lecuyer.

Cette chapelle, dépendante du manoir du Frouven, appartenant à la famille de Coataudon, était dédiée à saint Eutrope et, le jour de sa fête, le 30 Avril, le clergé de la paroisse s'y rendait en procession pour y chanter la messe et les vêpres. Non loin, était une fontaine de Saint-Eutrope, où l'on conduisait les enfants rachitiques ; on prenait de la terre voisine qui, délayée dans l'eau bénite, était employée comme compresse pour guérir des enflures.

9^o Ancienne chapelle de Saint-Hudon.

Au village de Saint-Hudon ou Thudon, se trouve un placître clos, de forme plutôt ovale, ayant dans sa partie Est une grande croix en granit. Ce placître appartient à la fabrique de Gouesnou et est loué 7 francs par an par un cultivateur voisin.

Là était autrefois une chapelle disparue depuis longtemps.

Un aveu du 27 Septembre 1727 donnant les biens de la tenue de Saint-Hudon, village voisin, porte comme limite au Nord, « un placître où sont les vestiges d'une ancienne chapelle ».

De même, un acte possessoire du 28 Mars 1761 parle d'un « placître où sont les vestiges d'une vieille chapelle », sur lequel placître il y a quelques vieux chênes et plusieurs jeunes plants.

En 1807, les fabriciens de Gouesnou y firent abattre des arbres pour environ 600 francs.

CROIX

Croix de Créac'hburguy. — Il n'en reste que le soubassement et une colonne debout, portant à son sommet une traverse en pierre où l'on voit, sur un écusson, un calice avec une fleur de chaque côté.

Au pied de ce calvaire gisent différentes statues : la Sainte Vierge assise, ayant sur ses genoux le corps inanimé de son divin Fils ; un Christ brisé ; trois ou quatre statues décapitées. — Sur un fragment de croix, j'ai lu 1643. Ce fragment a disparu depuis quelque temps. Je ne sais si ce fragment vient de ce calvaire ou de celui du bourg.

Croix du Penhoat. — Au bout d'une ancienne allée menant au manoir de Coataudon. Il n'en reste debout qu'une belle colonne ayant à son sommet une traverse qui a dû porter, outre la croix, deux personnages.

Croix d'Ollivier Monot. — Sur la route de Guipavas à Saint-Thonan. La colonne portant la croix est très élevée. Le Christ est tourné vers Guipavas ; derrière lui, une statue de la Sainte Vierge, ressemblant à Notre-Dame du Folgoat.

Sur un des degrés du soubassement est gravée cette inscription : OLLIVIER MONOT 1647.

On dit qu'Ollivier Monot fit faire cette croix pour remercier Dieu de lui avoir donné beaucoup d'enfants.

Croix de Kerdalaës. — Belle croix à personnages : le Christ en croix ; à droite et à gauche, la Sainte Vierge et saint Jean ; sur la pierre transversale portant le Christ et les deux autres statues, se lit cette inscription : *Mater ecce filius tuus.* Au centre de cette traverse, est un écus-

son. Un des degrés du soubassement porte la date de : 1.6.5.2 :

Croix de Saint-Yves. — 1677.

Croix de Kermeur Saint-Yves. — 1600.

Sur la vieille route de Guipavas au Relecq-Kerhuon, on rencontre cinq croix, dont trois étaient montées sur de grandes pierres pyramidales. (M. Le Beuz.)

RECTEURS DE GUIPAVAS, DE 1591 A 1790 (1)

Vers 1539. Olivier Richard.

1591-1617. Guillaume Kernatous, recteur de Plouavatz, chanoine de Kersaint-Trémazan, décédé le 6 Janvier 1618, enterré en l'église de Saint-Pierre, près du maître-autel.

1627. 26 Août. Décès de Paul Kerjean, docteur en théologie.

1633-1644. Jacques Salmon ou Salaun, sieur de Carmonet, docteur en théologie, assassiné d'un coup de couteau, dans son presbytère, le 2 Août 1644.

1650-Août 1663. Pierre Dourrier, Sr de Kergavarec, docteur en théologie, chanoine de Léon en 1656.

1670. Décès de Jean Le Gall, docteur en théologie.

1670-1676. Guillaume Le Drenec, Sr de Kervéatonec, docteur en théologie, qui quitta la paroisse en 1676 ; il devient chanoine du Folgoat en Septembre 1678.

1675 à 1687. Joseph du Drenec, docteur en théologie, peut-être frère du précédent, et ancien recteur de Lennon ; quitta la paroisse en 1685, et devint chanoine du Folgoat.

(1) M. Le Beuz.

- 1687-1707. Allain Le Gall, docteur en théologie; mort le 15 Octobre 1707.
- 1708-1713. Guiomar Bobony, sieur de Crefantan, gradué de l'Université de Paris; mort le 3 Janvier 1713.
- 1713-1726. Jacques, alias Joseph Guéguen, docteur en théologie; décéda le 24 Juin 1726. La chaire à prêcher de la chapelle de N.-D. du Run porte l'inscription : M. J. G. R. 1714.
1726. François Le Roux; ne resta qu'un an en fonction.
- 1727-1738. Jean-Michel du Deffais, docteur en théologie; décédé en son manoir presbytéral, le 19 Mai 1738.
- 1738-1753. Jean Le Roux, docteur en théologie, chanoine honoraire de Léon; se démit le 14 Juin 1753, continua à habiter Guipavas, mourut le 7 Juillet 1769, à l'âge de 75 ans.
- 1753-1790. Henri-Nicolas Roussel, prêtre de la maison de Sorbonne, professeur émérite de l'Université de Paris, prieur de Montsompson, second archidiacre de Léon; décédé le 13 Janvier 1790. L'autel de la Sainte Vierge, à l'église paroissiale, porte l'inscription : H : N : ROUSSEL . R. 1763.
- 1790-1810. Yves-Claude-Constantin Picrel, de Kerandré, originaire de Roscoff, docteur en théologie; signa la protestation du clergé du Léon contre la Constitution civile du clergé, le 22 Octobre 1790; prêta serment à l'église paroissiale le 12 Mars 1794, se rétracta bientôt, quitta Guipavas au mois d'Août environ, et revint à Guipavas, le 24 Prairial an IX.

CURÉS DE GUIPAVAS, DE 1801 A 1912

- 1801-1810. Yves-Constantin Picrel; rentré à Guipavas, y loua la maison d'un nommé Henry, auprès de l'église, refit la toiture de l'église paroissiale, acheta, en 1805, chez M. Beurrié, fondeur, deux cloches : l'une pour Saint-Pierre, l'autre pour la chapelle du Relecq. La petite cloche de Notre-Dame du Run est une de celles qu'il fit fondre à Brest en 1805. Il travailla avec zèle à réparer le mal fait à sa paroisse par la Révolution.
- 1810-1813. Jean-Marie Bouroullec; fit le lambris de l'ancienne église.
- 1813-1820. Jacques Abernot; fit des legs à toutes les chapelles de sa paroisse, au bureau de bienfaisance, et donna 600 francs pour aider aux études d'un élève ecclésiastique de Guipavas ou de Plabennec.
- 1820-1823. Jean-François Le Loutre.
- 1823-1831. Habasque.
- 1831-1853. Jean-Marie Puluhen, décédé le 24 Septembre 1853, à l'âge de 57 ans. Il a fait l'église actuelle (M. Voyer, architecte), consacrée par Mgr Graveran en 1850. Il fit différents dons à l'église, entre autres le maître-autel en marbre, le baldaquin qui le surmontait, la balustrade, les fonts baptismaux; il racheta, en grande partie de ses propres deniers, la chapelle du Relecq-Kerhuon.
- Les paroissiens, reconnaissants, lui ont élevé un monument funéraire, le représentant couché, les mains jointes et revêtu de ses ornements sacerdotaux. Sa mémoire est en grande vénération dans la paroisse.
- 1853-1857. Jean Caër, né à La Forêt-Landerneau le 5 Mars

1802, décédé à Guipavas le 30 Avril 1857. Originaire de Trégarantec; ancien recteur de Guerlesquin.

1857-1870. Nicolas L'Hostis, chanoine honoraire de Quimper et de Léon, né à Saint-Pol de Léon le 7 Juin 1803, décédé à Guipavas le 25 Décembre 1870; ancien curé de Plougastel-Daoulas et de Lambézellec; acheta un orgue 10.000 francs (1861), orna les fonts baptismaux.

A Lambézellec, on venait de construire une flèche pour la nouvelle église; mais les paroissiens ne la trouvaient pas assez digne de leur beau clocher ni de leur belle église. M. L'Hostis l'acheta et la fit monter sur le clocher de Guipavas, le tout pour 10.000 francs; c'est ce qui fit dire de lui « qu'il partit de Lambézellec, emportant le clocher » (1864).

Il transforma le chœur de l'église paroissiale, reculant le maître-autel au fond de l'abside, et achevant la boiserie du chœur, commencée par M. Puluhen (14.000 francs).

1870-1881. Paul Le Bars, de Saint-Pol de Léon.

1882-1904. Charles Morgant, de Saint-Pol de Léon.

1904. Jean-René Kerloéguen; né à Pluguffan en 1851, prêtre en 1875, vicaire à Lopérec, puis aux Carmes de Brest, recteur de Rosporden, et curé de Guipavas, 19 Septembre 1904.

VICAIRES OU PRÊTRES ATTACHÉS A LA PAROISSE DE GUIPAVAS,
DE 1591 A 1789

1591-1621. Goulven Le Bris.

1609. Missire Yvon Rigou, prêtre; décédé en 1609, enterré en l'église paroissiale de Saint-Pierre.

Maître André Moing; enterré en l'église de Notre-Dame du Run, Juillet 1617.

1613. Berthou, prêtre.
Cozian.
Yves Calvez.
- 1614-1632. Jacques Gloanec, prêtre.
1614. Yvon Grall, prêtre.
Guillaume Monot, prêtre; enterré en Notre-Dame du Run en 1617.
Paol Kerian.
Sébastien Billant, prêtre; enterré en 1623 en Saint-Pierre de Plovavatz.
Noël Corre, prêtre; enterré en St-Pierre en 1637.
1616. Henry Toullec, prêtre; inhumé en Saint-Pierre en 1616.
Guillaume Jestin, prêtre.
1623. Monot, second vicaire.
1631. Dom Martin Bodéan, prêtre.
Alain Cloarec, prêtre.
François Thomas, prêtre.
Dom Guézéneec, prêtre.
1637. Dom Sébastien Cornec, prêtre; enterré en Saint-Pierre de Guipavas, le 17 Février 1672; oncle de René Cornec, prêtre de Guipavas.
Dom Noël Cran, prêtre.
Jean Le Bigot, prêtre.
Martin Jestin, prêtre.
E. Calvez, prêtre.
1638. Goulven Boulch, curé en 1639; décédé au bourg de Guipavas et inhumé en Notre-Dame du Run, le 7 Novembre 1669.
1639. Dom Jean-Marc ou Maen, prêtre.
Milin, second vicaire.
1640. Dom Jean Méan, prêtre.
Ollivier Bernicot, prêtre.
Olivier L'Ecuyer, prêtre.

268

GUIPAVAS

1642. Yves André, prêtre.
B. Mazé, prêtre.
1650. Michel Kerian; décédé à Kérivin, en Guipavas, le 30 Juin 1684, enterré en Saint-Pierre.
Dom Vincent Le Roux, prêtre.
Christophe Bernicot, vicaire.
1652. P. Aultret, curé en 1662.
1654. Dom Robert Créac'hadec, prêtre.
Jean Féret, prêtre de Guipavas.
1658. Henry Abeguill, prêtre.
1659. Jean Calvouissac, prêtre.
B. Marc, prêtre.
1661. Yves Corre, prêtre, demeurant à Kerivin.
Hervé Cozian, vicaire.
René Kerjean, vicaire.
Noël Cran, vicaire.
René Cornec, vicaire.
Vénérable missire Paul du Keraudry, prêtre,
au manoir de Keraudry.
Nicolas Floc'h, prêtre.
1669. Paol Léost, prêtre.
1670. Jean Hélyary, prêtre.
Magister Jacques Ropartz.
René Quérian, vicaire.
1675. Jean Soutré, vicaire.
Ecuyer chevalier de Coataudon, seigneur au-
dit lieu, prêtre au manoir de Coataudon.
Charles du Drenec, vicaire.
1678. Tanguy Hérel, tonsuré; diacre; prêtre en 1682.
1684. F. Créac'hadec, prêtre.
Yves Kerjean, prêtre en 1707.
Corentin Richart, prêtre; décédé au manoir
de Lossulien, enterré en Saint-Pierre de Guipavas en
1687.

GUIPAVAS

269

1687. Ph. Moal, curé.
1692. Ph. Lescoat.
1693. René Le Guen, curé, décédé au bourg de Gui-
pavas à l'âge de 70 ans, le 1^{er} Janvier 1731; enterré en
Notre-Dame du Run.
Halléguen.
1696. Le Roux.
1698. Jean Le Flohic.
1700. Guillaume Laé.
Yves Le Saoutic, sous-diacre.
- 1702-1704. Gabriel Nédélec.
- 1703-1705. François Le Rest.
Sébastien Cosset.
1704. Urbain Le Bris.
- 1705-1707. L. Le Dennat, curé.
1707. Billon.
Jean Riou.
1708. Jacques Morvan.
1713. Ollivier Quillien.
Pierre Berthélé, diacre toute sa vie; organiste;
décédé à l'âge de 67 ans, en 1722.
Paul Cloarec; chapelain du Rellec en 1722.
Nicolas Le Gall, diacre, puis prêtre attaché à
Guipavas; meurt le 19 Mai 1718, à l'âge de 36 ans.
1719. Michel Mével.
J. Le Laé.
Ollivier Bizien.
1722. Paul Caradec, curé.
1727. G. Mazéas, curé en 1741.
1727. Thomas Tréguer.
L.-J. Kervella.
François Billant.
J. Héliès.
Jacques Soreil.

1728. Pierre Corre, diacre ; prêtre en 1729 ; vicaire en 1740.
J. Lecléac'h (ou Lorléach).
C. Dubeaudrier.
1731. Pierre Jestin.
H. Manant.
1732. François Péton ; décédé au bourg, à l'âge de 37 ans, en 1743.
François Floch.
1734. G. Ellou, diacre.
Guillaume Le Gars, prêtre curé ; décédé en 1742, à l'âge de 36 ans.
Toullec.
1735. P. Boulic, diacre ; prêtre en Janvier 1737 ; décédé à Coataudon, le 10 Octobre 1742, âgé de 38 ans. Il était vicaire.
Sébastien Cran, acolyte ; sous-diacre en 1737 ; plus tard, vicaire.
1737. Yves Le Berre.
1738. Jacques Quiniou, sous-diacre ; décédé à Keraliou, à l'âge de 27 ans.
Etienne Luslac, diacre.
1741. V.-N. Rollaut ; curé en 1755.
Paul Mouden.
1742. J. Le Velly.
Jean Boulic ; vicaire en 1790.
1748. Hervé Kerjean, diacre.
1750. G.-L. Calvez, vicaire
1751. G. Plot.
1754. Gouesnou Guéguen.
Guillaume Ségalen, vicaire.
Corentin Nédélec, vicaire en 1770.
1756. G. Puluhen.
Henry Michel, originaire de Guipavas ; régent

- en 1770 ; chanoine théologal de Léon en 1790 ; vicaire général ; curé-archiprêtre de Quimperlé en 1805.
1760. G. Donval, vicaire.
G. Le Roux, vicaire.
1761. J. Mével, vicaire.
1763. Jacques-Marie Salaun.
F. Abhervé, vicaire.
1774. Michel Jézéquel, originaire de Guipavas ; vicaire en 1774-1790.
1777. Louis Sibiril, originaire de Ploudiry.
A. Jestin, vicaire ; recteur de Plabennec en 1788. Arrêté de nuit, le 17 Février 1791, dans son presbytère, et renfermé au petit couvent de Brest, sous l'accusation d'avoir prononcé en chaire des paroles propres à agiter les populations, et d'avoir provoqué la protestation du Conseil municipal contre la Constitution civile du Clergé, le 30 Janvier 1791.
1780. François Pastézeur, originaire de Guipavas.
1781. Bernard Caroff, vicaire.
1786. Jacques Bernicot, originaire de Lambézellec. Prêta serment le 12 Mars 1791 ; se rétracta, quitta Guipavas au commencement d'Août 1791 et ne rentra que le 23 Floréal an IX.
1790. Yves Bernicot.

VICAIRES DE GUIPAVAS, DE 1801 A 1912

- 1801-1806. Michel Jézéquel.
- 1801-1810. François Pastézeur.
- 1803-1818. Olivier Trébaol, né à Ploumoguier.
- 1811-1814. Le Mens ; recteur de Saint-Coulitz en 1814.
1815. Caer.

- 1815-1818. Jean Quiniou ; vicaire à Beuzec-Conq en 1818, recteur de Locronan en 1824.
 1817-1824. Jean-Marie Moncus.
 1820-1824. J.-M. Balc'h, recteur de Plougoulm en 1824.
 1822. Morvan.
 1823. L'Ollivier.
 1824. Yves Puluhen.
 Pierre-Raymond Le Guillou.
 1824-1826. Pouliquen, recteur de Saint-Marc en 1826.
 Christophe Mingam.
 1826-1838. Coat.
 1826-1830. F. Caroff.
 Guillaume-Marie Floc'h.
 1830. René-Marie Lavanant.
 Jean-Marie Rannou.
 1830-1831. François-Joseph Mercier.
 1831. Charles Morisset.
 1831. Lorier.
 1833-1837. J. Uguen ; recteur de Kersaint en 1837.
 1833-1843. Claude Roualec.
 1833-1840. Jean-François Le Roux.
 1837-1840. J.-M. Cloarec.
 1838-1841. Yves-Marie Le Guen.
 1840-1855. Olivier Kerleroux ; recteur de Loc-Maria-Sizun.
 1841-1852. Antoine-Marie Aballain.
 1843-1851. Jean-Marie Abhervé-Guéguen.
 1845. Silliau.
 1846. Le Roux.
 1847. Félep.
 1851-1852. Jacques-Brévalaire Huguen.
 J.-M. Mazé.
 1852-1858. Jean-Pierre-Marie Trévidic.
 1855-1860. Michel-Charles Chesnel.

- 1857-1867. Vincent Le Traon ; recteur de Dirinon le 1^{er} Avril 1867.
 1858-1874. Alain-Marie Bourg ; recteur de Loc-Maria Quimper en Novembre 1874.
 1858-1866. J.-M. Cap, instituteur.
 1851-1871. Pierre-Marie Kerné.
 1860-1867. J. Guillerm.
 1860-1861. Adolphe-Joseph de Bourayne.
 1866-1874. Goulven Le Roux.
 1867-1877. Hippolyte Orven.
 1872-1876. Joseph-Marie Emily ; recteur de Tréglonou, en 1876.
 1874-1885. Gustave Bourhis ; recteur de Pencran en 1886, de Leuhan 1893, de Porspoder 1898 ; décédé en 1910.
 1876-1888. Hervé Riou ; recteur de Saint-Eloy en 1888, de Laz en 1899.
 1877-1887. André Cocaign ; décédé à Saint-Pol de Léon le 1^{er} Septembre 1887.
 1887-1895. François Picard ; recteur de Kernilis (1893 1910).
 1885-1896. Joseph Gourmelon, né à Douarnenez, décédé à Guipavas, le 13 Février 1896, âgé de 40 ans.
 1888-1904. Charles Morgant.
 1893-1912. Louis Coajou.
 1896-1899. Pierre-Marie Guiband, né à Quimper, décédé à Guipavas, le 17 Octobre 1899, âgé de 31 ans.
 1895-1909. Jean-Marie Pelleau, né à Guipronvel, vicaire à Lanildut, décédé à Guipavas, le 13 Novembre 1909.
 1899-1906. Charles Branquet.
 1904. Yves Ollivier.
 1906. Y.-F.-J.-A. Le Beux.
 1909. Eucher Corre.
 1911. François Bervas, instituteur.
 1912. Jean-René Neildé.

GUIPAVAS ET LA RÉVOLUTION

C'est le 14 Octobre 1790 qu'on reçut à la mairie de Guipavas la loi des 12 Juillet et 10 Août 1770, décrétant la Constitution civile du Clergé.

Le 4 Novembre, même année, la Municipalité envoie à l'Administration de Brest la liste des ecclésiastiques de son territoire. Ce sont : MM. Picrel, recteur, 30 ans ; le curé (G. Ségalen), 70 ans ; Jézéquel, 47 ans ; Boulic, 47 ans ; Pastézeur, 42 ans ; Bernicot, 30 ans, prêtres ; Kerjean, sous-diacre, 23 ans ; Boulic, clerc tonsuré, 23 ans.

MM. Picrel, recteur, Ségalen, Jézéquel, Boulic, Pastézeur, Bernicot avaient signé la protestation du clergé du Léon contre la Constitution civile du Clergé du 22 Octobre 1790. Cependant, M. Picrel et M. Bernicot eurent la faiblesse de prêter serment le 12 Mars 1791.

Voici ce qu'on lit dans le cahier des délibérations de Guipavas :

« Ce jour 12 Mars 1791, nous maire, officiers municipaux, procureur de la commune et notables de la paroisse de Guipavas, ayant été invités par M. Picrel, curé de la dite paroisse d'assister à la prestation de son serment, aux termes du décret du 26 Décembre dernier,

« Immédiatement après les vêpres, lesquelles ont été chantées à l'issue de la grand'messe paroissiale, suivant l'usage de l'église au saint temps du carême, ledit sieur Curé, après avoir annoncé aux paroissiens assemblés son intention de prêter le serment, leur a exposé qu'en se conformant au décret qui le prescrit, il n'avait d'autre désir que de concourir à la paix et à la concorde en manifestant son dévouement à la nation et son obéissance à ses lois ; après avoir déclaré qu'il ne prêterait pas le serment

s'il savait qu'il y eût en la constitution civile du clergé quelque décret contraire à la foi orthodoxe et susceptible d'être censuré par un jugement dogmatique de l'Eglise catholique, apostolique et romaine à laquelle il soumettait et son serment et ses opinions, il a prononcé en notre présence et devant les fidèles assemblés, le serment de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidele à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le Roi.

« A la suite de ce serment, ledit sieur Rêcteur, en recommandant à ses paroissiens l'union et la fraternité chrétienne, leur a témoigné le désir le plus sincère de les voir ne former ensemble qu'une même famille de frères et d'amis, et les a exhortés à supplier le Ciel de réunir tous les français indistinctement dans le même sentiment de religion et de patriotisme.

« En protestant les mêmes sentiments, les mêmes opinions et le même désir que monsieur le recteur, monsieur Berniquot, prêtre de la paroisse de Guipavas, a prêté le même serment, conformément à la loi.

« Et, pour manifester notre parfait attachement au pasteur zélé, ami de la religion, de la patrie et de la paix lequel nous a été donné par la Providence, nous témoignons le désir le plus sincère de le voir constamment présider au milieu de nous et avons signé.

« BERNICOT, maire ; G. LÉAL, procureur ; F. PAILLET, J. JESTIN ; F. JÉZÉQUEL ; J. LE GUEN ; J. MILIN ; F. COLIN ; H. DÉDUYER, notable ; F. JESTIN ; J. GUÉZENNEUC ; LUSLAC, notable ; F. COLIN, notable ; A. JACOLOT ; H. PAGE ; S. SALLIOU. »
(Cah. déli., fol. 6.)

MM. Picrel et Bernicot ne tardèrent pas à se retracter. Les électeurs de Brest désignèrent, le 24 Juillet, pour curé constitutionnel de Guipavas, César-Yves-Marie Launay. Le 3 Août, Expilly « confirma canoniquement cette élection » par la lettre suivante :

« Louis-Alexandre Expilly, par la miséricorde divine et dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du Finistère, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

« La Nation française ayant rétabli par un décret solennel accepté par le roi, le droit d'élection aux évêchés et aux cures pour être exercé par les corps électoraux comme l'ordre immuable qui serait observé dans le royaume, ce même décret constitutionnel nous ayant aussi confirmé dans le droit d'accorder l'institution canonique aux élus ; après nous être assuré de la bonne conduite, de l'intégrité de mœurs et de la science du sieur César Yves Marie Launay, vicaire de Recouvrance, par l'examen que nous lui avons fait subir et par le procès verbal de son élection, nous lui avons accordé et nous lui accordons l'institution canonique, nous l'avons envoyé et nous l'envoyons au nom de Notre Seigneur Jésus Christ, prendre le gouvernement et la direction de la paroisse de Guipavas, dépendant de notre diocèse et y exercer toutes les fonctions ecclésiastiques et curiales pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes qui lui sont confiées.

« Donné à Paris, en notre maison épiscopale, sous notre seing et notre sceau le 3 Août 1791.

« † L. A. EXPILLY, évêque du Finistère. »

Le 21 Août 1791, on procédait à l'installation du sieur Launay.

« Le conseil général de la commune, déférant au réquisitoire de son procureur, accompagné de ce dernier, ont conduit le sieur Mazé Launay jusqu'à l'église paroissiale de Guipavas, où ce dernier s'étant revêtu d'habit sacerdotal, se présente près l'*hotel* et en notre présence a prêté le serment à la nation, à la loi et au roi de veiller avec soin sur les fidèles à lui confiés, de remplir ce que la loi exige de lui en qualité de curé de notre commune ; ensuite a célébré le saint sacrifice de la messe, exposé et donné la bénédiction du saint sacrement, et fait tous les actes nécessaires pour une prise de possession et le tout sans trouble ni opposition. »

Mais pour être plus certains de n'avoir pas d'opposition, on se résolut d'arrêter M. Picrel, et sur ordre de Julien Berthomme, le 20 Août 1791 au soir, les sieurs Blad, Toullec aîné, Soudry, Donné aîné, Froidevaux, Dubois et plusieurs autres sortirent de Brest à la porte fermante, 8 heures 1/2. Voici le rapport de Blad sur cette expédition (L. 62) :

« Nous nous dirigeames vers S^{te} Barbe, où nous devions trouver un guide qui put nous conduire dans la maison du S^r le Page, où l'on nous avait assuré que nous trouverions le sieur Picrel. Ce guide nous égara en nous laissant aux deux tiers du chemin et nous donnant une indication incertaine.

« Nous errames quelque temps dans l'obscurité ne trouvant pas le lieu indiqué, nous résolûmes à en prendre un autre au premier village. Quelque temps après nous trouvant devant la maison de M. le Roy commis aux hopitaux de la marine, nous fîmes halte, et MM. Soudry et Desperles furent détachés pour aller demander un nou-

veau guide à la première chaumière ; un vieillard et son fils cordier au port consentirent à nous mener chez le Page. En effet nous ne tardâmes pas à y arriver nous frappâmes à la porte demandant ouverture par un de ceux d'entre nous qui parlaient breton ; on ne nous fit pas longtemps attendre. En entrant pour rassurer les paysans nous leur dîmes que notre mission se bornait à fouiller chez eux et aux environs pour découvrir un prêtre qu'on y disait caché. Ils nous laissèrent ouvrir les meubles, nous protestant qu'ils n'avaient jamais donné asile à aucun prêtre réfractaire, nous finissions notre recherche lorsqu'un cultivateur dont nous venions d'ouvrir le lit clos, nous dit en souriant qu'il était un prêtre déguisé et peut être celui que nous cherchions.

« Craignant que cette plaisanterie ne fut un prétexte pour faire diminuer à son égard la visite exacte qu'il nous voyait faire, nous lui ôtâmes son bonnet et nous nous assurâmes qu'il n'était pas tonsuré.

« Notre perquisition terminée, nous nous retirâmes, et les paysans satisfaits vinrent nous conduire jusqu'à la porte.

« Nous retournâmes à nos guides que nous avions laissés à l'écart pour ne pas les compromettre. Ils nous dirent qu'il y avait dans la trêve St Nicolas un autre le Page où pouvait se trouver ce prêtre. Après une course longue et pénible à travers des chemins obscurs et raboteux nous parvinmes à la maison de Madame veuve Colet où nous savions trouver le père de M. le Bras que nous désirions avoir pour guide. Nous y apprîmes que nous trouverions plutôt chez Pastezeur que chez le Page, celui que nous cherchions ; d'autant plus que sa ferme était le rendez-vous presque perpétuel des prêtres réfractaires des environs, dont un de ses fils est du nombre. Nous résolûmes de nous y rendre ; nous mîmes pied à terre à deux por-

tées de fusil de la maison en priant M. Foidevaux de rester à la garde des chevaux.

« Etant arrivés à la maison Pastezeur, Blad qui commandait ordonna à quatre de nous d'investir le derrière de la maison, tandis que lui se tiendrait à la porte d'entrée ; puis il invita le Sr Soudry de demander en breton ouverture. Celui-ci frappa plusieurs fois et doucement à la porte, disant : « Ouvrez s'il vous plaît ». Les gens demandèrent : « Qui êtes-vous ? » — « Ouvrez toujours. » — « Je n'ouvrirai pas que vous ne m'avez dit ce que vous voulez. » — « N'est-il pas temps d'aller à la messe ? » — « Il est trois heures. » — « Allons donc, ouvrez la porte et allumez de la chandelle. » — « Nous n'en avons point et nous n'ouvrirons point. »

« Alors la compagnie voyant tout moyen de sollicitation inutile, engagea le Sr Soudry de les sommer au nom de la nation et de la loi à nous ouvrir sur le champ. Sur leur refus formel, on frappa un fort coup de crosse sur la porte menaçant de l'enfoncer. Alors, le maître de la maison menaça à son tour en disant qu'il avait des fusils et des pistolets, et qu'on eut garde à prendre à soi. « Eh bien lui dit-on, ouvrez toujours, nous ne craignons pas vos armes, nous en avons aussi, mais ce n'est pas pour vous faire du mal, nous sommes des dragons nationaux de Brest qui avons reçu ordre du District de venir chez vous. »

« Après ce dialogue qui fut singulièrement allongé par les lenteurs et les hésitations à nous répondre, ils se présentèrent pour ouvrir leur porte. Nous leur défendîmes de le faire qu'ils n'eussent préalablement allumé de la chandelle. Ils se bornèrent à allumer du feu et ouvrirent ensuite.

« Nous entrâmes en leur enjoignant d'allumer de la chandelle, ce qu'ils firent.

« Pendant que ceci se passait à la maison un des cavaliers qui gardaient le derrière de la maison courut avertir Blad qu'ils venaient de voir deux hommes qui sans doute veillaient à la garde d'un champ, ou étaient à blanchir du fil, s'échapper sur les cris de la maîtresse de la ferme les invitait à aller chercher dans le village du secours contre nous. Toullec et Donné les poursuivirent inutilement et retournèrent à leur poste.

« L'annonce de cette évasion et le bruit que le Sr Berthommé et Hamelin assurèrent avoir entendu dans le village, firent craindre au commandant que les chevaux confiés à la garde d'un seul homme ne fussent enlevés; il crut donc prudent d'y envoyer deux hommes de plus, Cuzin et Hamelin.

« Comme ils y allaient, ils aperçurent dans un chemin qui conduit à la métairie d'ou on avait entendu du bruit, trois hommes qui venaient à eux. Le Sr Cuzin leur cria d'arrêter, cependant, ils continuèrent leur marche. Voyant que l'un d'eux était armé d'un bâton noueux et que les deux autres paraissaient cacher quelques armes derrière eux, il les coucha en joue mais trop tard, et l'homme qui était armé d'un bâton saisit le mousqueton de la main gauche et de la droite lui asséna un violent coup sur le bras. Les efforts du Sr Cuzin pour conserver son arme paraissant inutiles il cria au Sr Hamelin de faire feu sur celui qui le tenait, ce qu'il fit à l'instant; probablement que la crainte de blesser Cuzin l'empêcha de bien ajuster, et il ne put se dégager. Enfin il redoubla d'effort, parvint à arracher son arme des mains du paysan, il reçut à l'instant un second coup de bâton sur la tête, mais il eu le temps de se jeter trois pas en arriere et de coucher son homme en joue; ce que voyant celui-ci, se jeta à genoux et demanda grâce, ce que voyant Cuzin lui accorda, mais il le quitta pour rejoindre son camarade qu'il croyait en danger.

« En effet le Sr Foidevaux apercevant un de ses camarades qui tombait sous les coups redoublés de deux paysans, avait fait feu de son mousquet.

« Dans l'interval la perquisition se terminait à la maison. Entendant ce dernier coup de feu, Soudry et Toullec coururent de ce côté et trouvèrent le Sr Hamelin baigné dans son sang et le conduisirent à la maison de M. le Bras, qui lui prodigua les soins les plus pressés. Toullec, Donné et Berthomme resterent à sa garde, les autres se dirigèrent sur Guipavas, où on arriva à 4 heures du matin.

« Le Sr Blad dépêcha le Sr Soudry prévenir le Sr le Tendre chirurgien de venir soigner le blessé, et inviter le Sr Filon de diriger la marche de la promenade militaire de ce côté pour arrêter les délinquants et les conduire à Brest. »

Cette expédition, couronnée de si peu de succès, dut ralentir le zèle des administrateurs du District de Brest et, en tout cas, ne rendit pas plus populaire le Curé constitutionnel.

Il écrivait au District, le 6 Juin 1792 (1) :

« Parmi les vexations que j'ai constamment essuyées, il en est contre lesquelles il est de mon devoir de réclamer la protection des pouvoirs constitués.

« Quelque temps après mon installation, le corps politique chargea le marguillier de tenir sous clef les ornements, avec cependant injonction de nous en fournir selon l'exigence des cas. Quelque dur et humiliant que fut ce procédé, nous nous sommes toujours humiliés devant ces Messieurs.

« Cependant, le mercredi des Cendres, les samedis de

(1) L. 112.

Pâques et de la Pentecôte, j'ai manqué d'ornements indispensables pour célébrer.

« Dimanche dernier, 3 Juin, les marguilliers chargés de faire porter les croix et bannières s'y sont refusés, en sorte que, sans le secours d'un petit garçon de quatorze ans, qui a porté une petite croix, nous en manquions absolument.

« Ces marguilliers ne paraissent à l'église qu'autant que leurs fonctions l'exigent, et affectent de disparaître dès que leur présence n'est plus nécessaire.

« Qu'il vous plaise d'ordonner que le service se fasse comme ci-devant. »

De son côté, le chantre, François-Marie Tanguy, réclamait en vain de la municipalité le traitement auquel il prétendait, pour services rendus au curé constitutionnel dans la célébration de ses offices. Mais la municipalité s'y refusait, « vu, disait-elle, que jamais nous n'avons demandé à François-Marie Tanguy ni consorts de chanter au chœur de notre église. » L'affaire ayant été portée au District, celui-ci prit l'arrêté suivant, du 30 Juillet 1792 (1) :

« Considérant que le corps politique de Guipavas a, de tout temps et dans toutes les occurrences, manifesté des sentiments anticonstitutionnels, une haine implacable à leur curé constitutionnel, et un dévouement sans borne aux prêtres réfractaires ;

« Considérant que depuis l'installation du curé constitutionnel tous les membres du corps politique se sont abstenus d'assister à l'office de cet ecclésiastique ; que tous cherchent les occasions de lui nuire et emploient tous les moyens imaginables pour le dégoûter et le forcer à désertir son poste ;

(1) L. 47.

« Est d'avis que l'arrêté du Département, du 23 Juin, soit exécuté, en y ajoutant que les marguilliers en charge soient contraints, par voie de saisie, même par corps, de payer à François-Marie Tanguy 100 livres, et à Joli et Boulic, chacun 50 livres, en qualité de chantres. »

Le 25 Mai 1798, de nouvelles perquisitions avaient lieu pour se saisir surtout de M. Henry, grand vicaire de Léon, qui, pendant presque toute la Révolution, gouverna le diocèse de Léon au nom de Mgr de la Marche (L. 305).

« L'an VI de la R. F. une et indivisible, le 6 Prairial, à trois heures du matin, nous soussignés, maréchal des logis, brigadier et gendarmes nationaux, nous sommes, en exécution de la loi, exprès transportés jusques en la commune et chef-lieu du canton de Guipavas, à l'effet de faire la recherche et perquisition de tous prêtres réfractaires, et nommément de Miche Henry, Sibiril et Mouden, à laquelle fin nous avons premièrement entouré et gardé la demeure de François Henry, dans laquelle nous sommes entrés, et après toutes perquisitions nécessaires n'y avons rien trouvé de contraire à la loi. De là, nous nous sommes transportés proche la demeure de la nommée Anne Pastezeur, veuve Saliou, où étant entrés, nous avons fait les perquisitions de droit, dans laquelle nous n'avons trouvé que les pièces suivantes :

« 1^o Un registre intitulé : *Cahier destiné pour continuer, après le dernier cahier fini le 27 Avril 1797, à constater la célébration des cérémonies religieuses concernant les baptêmes et mariages des fidèles qui se célèbrent solennellement dans la paroisse de Guipavas* (1).

(1) Ce registre, commencé le 28 Avril 1797, terminé le 18 Février 1798, est constamment signé par Sibiril, prêtre, excepté pour le baptême Lamendour, le 23 Juin 1797, qui est signé par M. Henry.

« 2^o Un autre cahier, qui nous a paru être l'oraison funèbre d'un individu tenant à l'état ecclésiastique, signé J. N. C. C. » (1).

Le 25 Mai 1800, M. Henry pouvait ouvertement faire la déclaration de domicile à la Municipalité de Guipavas :

« 5 Prairial an VIII (25 Mai 1800).

« Devant l'administration de Guipavas a comparu Michel Henry prêtre, originaire de cette commune, lequel a déclaré que venant d'être informé de la proclamation du citoyen Develle général en chef de l'aile gauche de l'armée de l'Ouest qui enjoint à tout prêtre caché, de déclarer le lieu de son domicile, il s'empresse d'y déférer et de déclarer qu'il se propose de fixer, comme il fixe en effet, son domicile, en cette commune. Il certifie au surplus qu'il n'a jamais eu d'autre motif de disparaître de la société en cachant le lieu de son domicile que pour se soustraire à la rigueur des lois dont on vient de suspendre l'exécution. »

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX

1648, 3 Mai. — Baptême, par R. P. en Dieu dom Isaac de Marbeuf, abbé de Langonet, de H^t et P^t messire Charles de Kernesne, fils de René Troil de Kernesne et de D^{me} Le Gendre, V^{te} et V^{tesse} de Curru, S^{grs} de Keraudy.

1653, 8 Décembre. — Baptême de Marie, fille des mêmes. Parrain Pierre Dourier, recteur ; marraine, D^{lle} Marie Le Gendre, dame de Tréouartz.

(1) C'est l'éloge funèbre de M. Jacques La Rue, recteur de Saint-Sauveur de Brest, décédé le 4 Novembre 1796. Ces deux pièces, registre et éloge funèbre, sont conservées aux archives départementales.

1654, 13 Avril. — Baptême de Marie-Françoise, fille de H^t et P^t Vincent de Kerléan, S^{gr} de Kerhuon Poulguinan, etc., et de H^{te} et P^{ts} dame Françoise de Carné, née le 16 Juillet 1652. Parrain, René-François de Kerléan, fils aîné ; marraine, Françoise Le Mercier.

1654, 4 Juin. — Baptême de René Troil, fils de René de Kernesne et de Françoise Le Gendre, né le 4 Octobre 1650. Parrain, Charles de Kernesne, fils aîné ; marraine, D^{lle} Barbe de Kernesne.

1658. — Baptême de Vincent-Julien, fils de Guillaume Gourio et de Marie Kerdoncuff, S^r et D^{me} de Refuge.

1673. — Mariage entre écuyer de Kermorvan, fils aîné, et Marie de Kernesne, dans la chapelle du manoir de Keraudy, par René de Kerlean, recteur de Trébabu et prieur de Brélès.

1675. — Décès d'écuyer Troil de Thépault, S^{gr} de Kernizan, capitaine de Guipavas, enterré en l'église de Saint-Pierre.

1684. — Mariage de Jacques de Keroudaut et de Françoise de Kerouartz, en la chapelle de Saint-Yves.

1721. — Décès de M^{lle} Barbe de Kernezne, dame de Keraret Coatanguy, à l'âge de 100 ans.

1721, 8 Mai. — Décès d'écuyer M^{ro} Guillaume-Claude Le Mercier, chevalier S^{gr} de Beaurepos, chef de nom et d'armes, de l'ordre militaire de S^t Lazare, âgé de 40 ans, inhumé en l'église de Guipavas.

1732. — Baptême de Josèphe-Marie, fille de Maurice M^{ie} Le Borgne, chevalier S^{gr} de Villeneuve et de D^{me} Henriette de Hervé.

1742. — Mariage de Michel de Merué de la Fontaine et de Renée Le Mercier de Beaurepos, dans la chapelle de Keruon.

1748. — Baptême de Claude-Anne Mol, fille de Claude Mol, S^r de Kermabon, et de Claudine de Kerdanet.

1779. — Mariage de René Le Rodallec du Porzic avec Flore Bonne de Kersauson de Goalmesquin.

1787. — Baptême de René-Alexandre, fils de René de la Fontaine de Merué, S^{gr} de Beaurepos, ancien officier de la Marine, et de Magdeleine Girard, dame de Merué.

FAMILLES NOBLES

(D'après M. de Courcy.)

Chossec, S^r de Frouven : *d'or à 3 feuilles de sauge de sinople.*

Coataudon, S^r du dit lieu et de Frouven : *d'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur, qui est Pont-l'Abbé, alias : à la bordure componnée d'argent et de gueules; devise : Tout à souhait.*

Coëtivy, S^r de Kerhuon : *fascé d'or et de sable de six pièces; devise : Bepret.*

Cornouaille, S^r de Lossulien et Kerguern : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au mouton passant d'argent aux 2 et 3, d'argent fretté d'azur; sur le tout d'argent au croissant de gueules.*

Courtois, S^r de Kermoal : *d'or à 2 jumelles de sable accompagnées de 3 treffles de même posées en fasce entre les jumelles.*

Doncuff, S^r de Feunteunven : *d'or à l'aigle esployée de sable.*

Fleury, S^r de Lossulien : *d'azur fretté d'argent, alias : de gueules à 3 lys de jardin d'argent tigés de sinople.*

Le Gac, S^r de Coetjestin : *d'azur au dextrochère armé d'argent tenant 5 flèches d'or en pal ferrées et empennées d'argent; devise : Virtus unita et Sicut sagittæ in manu potentis.*

Jourdren, S^r du Frouven : *de sable à une bande onnée d'argent cotoyée de deux fers de lance de même.*

Kerguen, S^r du dit lieu : *d'argent fretté d'azur.*

Kerléan, S^r de Kerhuon : *fascé onné d'or et d'azur de 6 pièces.*

Leon, S^r de Kerdalaëz : *d'or à la fasce vivrée de gueules.*

Kerouartz, S^r de Lossulien : *d'argent à la roue de sable accompagnée de 3 croisettes de même; devise : Tout en l'honneur de Dieu et Tout avec le temps.*

Kerroudault, S^r du dit lieu : *d'argent au greslier de sable accompagné de 3 hures de sanglier arrachées de même.*

Kerscao, S^r du Vijac.

Kersaintgilly, S^r de Kerdalaëz : *de sable à 6 trèfles d'argent 3.2.1.; devise : Florent sicut lilium.*

Mercier, S^r de Beaurepos et de Keroman : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux quintefeilles de même et en pointe d'une cloche d'or bataillée de sable. Fondue dans Fontaine de Merué.*

Fontaine de Merué : *d'azur à la fasce nouée d'or accompagnée de 3 coquilles d'argent.*

Mol, S^r du Vijac : *d'argent à 3 ancras de sable.*

Roux, S^r de Kerasbihan : *d'azur fretté d'argent.*

S^t Goueznou, S^r de Lanruz : *de gueules à la fasce d'or accompagnée de 6 besants de même.*

Talec, S^r du Runiou : *fascé d'or et d'azur de 6 pièces.*

Thépault, S^r de Kerynisan : *d'azur au cerf passant d'argent.*

Touronce, S^r du Forestic : *de gueules au chef endenché d'or chargé de 3 étoiles de sable; devise : A bien viendra par la grâce de Dieu.*

MONUMENTS ANCIENS

(D'après M. du Chatellier.)

Menhir et dolmen à Penarcréach, à 5 kilomètres Nord-Est du bourg.

Tumulus fouillé en 1873, à 400 mètres Ouest de Kerromeur. On y trouva des ossements et épées en fer.

Tuiles et poteries romaines, au Cloistre, sur la route de Landerneau à Brest, ainsi qu'à Kervélégan et au Cosquer.

— Lec'h renversé, dans le cimetière.

